

TABLE DES MATIÈRES

TITRE I – PROCÉDURES INTRODUCTIVES D'INSTANCE, REQUÊTES ET DEMANDES	1
PARTIE I – LES CADRES LÉGISLATIF, RÉGLEMENTAIRE ET ADMINISTRATIF	3
A- Le cadre législatif et réglementaire	3
B- Le cadre administratif	5
PARTIE II – LES PROCÉDURES INTRODUCTIVES D'INSTANCE	7
A- Les règles générales (art. 20 à 24 R.C.a.Q.m.c.)	7
1. Les normes de présentation des « actes de procédure »	7
a) Format, qualité du papier et mise en page (art. 20 R.C.a.Q.m.c.)	7
b) L'en-tête des actes de procédure (art. 21 R.C.a.Q.m.c.)	8
c) Le titre des actes de procédure (art. 22 R.C.a.Q.m.c.)	9
d) La signature des actes de procédure (art. 20, al. 4 R.C.a.Q.m.c.)	10
e) La modification d'un acte de procédure (art. 23 R.C.a.Q.m.c.)	11
f) Le désistement (art. 35 R.C.a.Q.m.c.)	11
2. La modification des délais assignés (art. 82 R.C.a.Q.m.c.)	12
B- L'avis d'appel (art. 678 C.cr. et art. 25 à 28 R.C.a.Q.m.c.)	12

Introduction	12
1. Les exigences de fond : le délai pour déposer et signifier l'avis d'appel (art. 678 C.cr. et art. 25 R.C.a.Q.m.c.)	13
2. Les exigences de contenu et d'accompagnement	15
C- La requête en autorisation d'appel (art. 678 C.cr. et art. 23 à 28 R.C.a.Q.m.c.)	17
Introduction	17
1. Modalités, conditions et champ d'application des requêtes	18
a) Le délai pour déposer et signifier la requête en autorisation d'appel (art. 678 C.cr. et art. 25 R.C.a.Q.m.c.)	18
b) Les exigences de contenu et d'accompagnement	19
2. Les dispositions du <i>Code criminel</i> imposant le recours à la requête en autorisation d'appel et déterminant la compétence pour l'entendre	20
a) Le sous-alinéa 675(1)a(ii) C.cr.	20
(i) La compétence pour entendre la requête	20
(ii) Les modalités de dépôt, de signification et de présentation des requêtes en autorisation d'appel	21
b) Les alinéas 675(1)b) et 676(1)d) C.cr. (appel de la peine)	21
(i) La compétence pour entendre la requête	21
(ii) Les modalités de dépôt, de signification et de présentation des requêtes en autorisation d'appel de la peine	22
c) Le sous-alinéa 675(1)a(iii) C.cr.	23
(i) Le champ d'application et la compétence	23
(ii) L'interprétation erronée de la preuve, sa qualification d'erreur judiciaire et la compétence en la matière	24

(iii) La procédure spécifique aux allégations d'assistance inadéquate de l'avocat	27
(A) La notification à l'avocat et la réponse de ce dernier	27
(B) La requête pour nouvelle preuve propre aux allégations d'assistance inadéquate de l'avocat	28
(iv) L'invalidité du plaidoyer de culpabilité et la requête pour nouvelle preuve qui y est associée	31
d) L'article 839 C.cr., champ d'application et compétence	33
e) Les paragraphes 675(1.1) et 676(1.1) C.cr., compétence et modalités de dépôt et de présentation	34
3. La demande de réouverture de l'appel (ou rétractation de jugement), compétence de la Cour d'appel en la matière	35
PARTIE III – LES REQUÊTES PRÉLIMINAIRES ET EN COURS D'INSTANCE	39
A- Les requêtes préliminaires	39
1. La requête pour mode spécial de signification (art. 678.1 C.cr.)	39
a) Les motifs de rejet ou d'octroi du remède et son fardeau	39
b) Les autres modes de signification autorisés par requête	44
Conclusion	46
2. La requête en prolongation du délai d'appel (par. 678(2) C.cr.)	47
a) Le fondement légal de la requête et ses modalités procédurales	47
b) Les conditions et facteurs d'octroi de la prolongation du délai d'appel	48

c) La compétence sur l'octroi de la prolongation	52
d) Les décisions ayant accueilli la demande	53
e) Les décisions ayant rejeté la demande	56
(i) L'intention de se pourvoir en appel manifestée trop tardivement	56
(ii) Le manque de diligence dans les démarches pour exercer le droit d'appel	57
(iii) Le sérieux manquant dans les moyens de l'appel proposé	58
Conclusion	60
3. L'avis écrit demandant la révision du refus de l'autorisation d'appel par un juge, en vertu du paragraphe 675(4) C.cr.	61
a) La compétence pour entendre la demande	62
b) Les modalités procédurales associées à la demande	63
c) Le fardeau du requérant	64
d) Les cas d'application	64
4. La requête pour mise en liberté (par. 679(3) et (4) C.cr.)	65
a) La compétence pour entendre la requête	66
b) Les modalités procédurales associées à la requête	66
c) La mise en liberté <u>en vertu du paragraphe</u> <u>679(3) C.cr.</u>	68
(i) Le fardeau du requérant	68
(A) Le critère de l'absence de futilité	73
(B) Le critère de l'absence de risque de fuite	73
(C) Le préjudice	75
(ii) Les cas d'octroi de la mise en liberté	75
(iii) Les cas de refus de la mise en liberté	78

d) La mise en liberté <u>en vertu du paragraphe</u> <u>679(4) C.cr.</u>	83
(i) Le fardeau du requérant	84
(ii) Les cas d'octroi de la mise en liberté	86
(iii) Les cas de refus de la mise en liberté	87
Conclusion	90
5. La requête en révision (art. 680 C.cr.) de la décision rendue en vertu de l'article 679 C.cr.	93
a) La compétence et les pouvoirs associés au processus de la révision	93
b) Les modalités procédurales associées à la requête	94
c) Le fardeau du requérant à l'étape de l'autorisation de la révision	95
d) Les cas où l'autorisation de la révision a été accordée	97
e) Les cas où l'autorisation de la révision a été refusée	98
f) La norme d'intervention à l'étape de la révision proprement dite	102
g) Les cas d'application de la norme d'intervention en révision	103
(i) Les cas d'intervention de la Cour	103
(ii) Les cas de refus d'intervenir	104
Conclusion	105
6. La requête en suspension de l'exécution de la peine (par. 683(5), (5.1) et (7) C.cr.)	107
a) La compétence pour entendre la requête	107
b) Les modalités procédurales associées à la requête	109
c) La norme d'octroi de la suspension de l'exécution et les facteurs à appliquer	110
(i) La norme applicable	110

(ii) Les facteurs à appliquer	110
d) L'application de la norme d'octroi de la suspension d'exécution	112
Conclusion	116
7. La requête en suspension des procédures	117
a) La compétence pour entendre la requête	117
b) Les modalités procédurales associées à la requête	118
c) La norme et les facteurs d'octroi de la suspension des procédures	118
d) L'application de la norme et des facteurs applicables	120
(i) Les cas où la requête a été accueillie	120
(ii) Les cas où la requête a été rejetée	121
Conclusion	122
8. La requête en autorisation de présenter une nouvelle preuve (par. 683(1) C.cr.)	124
a) La compétence pour entendre la requête	125
b) Les modalités procédurales associées à la requête	125
c) Les cas d'autorisation à recueillir la nouvelle preuve et la nature des éléments de preuve visés	128
d) Les cas de refus de l'autorisation à recueillir la nouvelle preuve	130
e) Les conditions d'admissibilité de la nouvelle preuve	133
f) Les cas d'application des critères d'admissibilité	136
(i) Les cas de nouvelle preuve jugée inadmissible	136
(ii) Les cas de nouvelle preuve jugée admissible	141

Conclusion	143
9. La requête pour assistance d'un avocat (art. 684 C.cr.)	146
a) La compétence pour entendre la requête	146
b) Les modalités procédurales associées à la requête	146
c) La notion d'assistance d'un avocat et le rôle de <i>l'amicus curiae</i>	147
d) La rémunération de l'avocat désigné	150
e) Le test et les facteurs applicables à la requête	151
(i) Le test et les facteurs selon notre Cour d'appel	151
(ii) Le test et les facteurs en Colombie-Britannique	152
(iii) Le test et les facteurs en Ontario	153
f) Les cas d'octroi de l'assistance d'un avocat	153
g) Les cas de refus de l'assistance d'un avocat	156
Conclusion	158
Conclusion générale sur les requêtes préliminaires	159
B- Les requêtes interlocutoires	161
1. La requête en jonction de dossiers d'appel (art. 36 R.C.a.Q.m.c. ou 683(3) C.cr.)	161
a) La compétence pour entendre la requête	162
b) Les modalités procédurales associées à la requête	163
c) La norme d'octroi de la jonction des dossiers d'appel	164
d) L'application de la norme aux requêtes	165
(i) La jonction de dossiers d'un même appelant-accusé	165
(ii) La jonction de dossiers impliquant plusieurs appelants	166

Conclusion	168
2. La nouvelle requête pour mise en liberté	169
a) La compétence pour entendre la requête	170
b) Les modalités associées à la requête	170
c) La nouvelle preuve requise	171
d) Le fardeau de preuve, la norme et les facteurs applicables	172
(i) Le fardeau de preuve et la norme applicable	172
(ii) Les facteurs applicables	173
e) Les cas de rejet de la nouvelle demande	173
f) Les cas où la requête a été accueillie	175
Conclusion	176
3. La requête en révocation de l'ordonnance de mise en liberté (par. 679(6) C.cr.)	177
a) La compétence pour entendre la requête	178
b) Les modalités procédurales associées à la requête	180
c) Le fardeau de preuve	180
d) La norme et les facteurs applicables	182
e) Les cas de révocation de l'ordonnance de mise en liberté	183
f) Les cas de rejet de la requête	186
Conclusion	186
4. La requête en modification des conditions de mise en liberté	188
a) La compétence pour entendre la requête	190
b) Les modalités procédurales associées à la requête	191
c) La norme et le fardeau applicables	192
(i) La norme applicable	192

(ii) Le fardeau applicable	192
d) Les cas de requête accueillie	194
e) Les cas de rejet de la requête	194
Conclusion	195
5. La requête en rejet d'appel (art. 685 et par. 683(3) C.cr.)	196
a) La requête en vertu du paragraphe 685(1) C.cr.	196
(i) La compétence pour entendre la requête	196
(ii) Les modalités associées à la requête	197
(iii) La norme et le fardeau applicables	198
(iv) Les cas de requête rejetée	198
(v) Les cas de requête accueillie	200
b) La requête présentée directement à une formation de la Cour	200
(i) La compétence pour entendre la requête fondée sur le paragraphe 685(2) C.cr. et la compétence générale de la Cour sur le rejet d'appel	201
(ii) Les modalités procédurales associées à la requête <u>devant la Cour</u>	204
(iii) La norme et le fardeau de preuve applicables devant la Cour	205
(iv) Les cas d'application	206
(A) L'inexistence du droit d'appel	206
(B) L'appel irrégulièrement formé.	207
(C) L'inaction totale de l'appelant	208
(D) La fuite de l'appelant.	210
(E) L'appel constituant un abus de droit.	211
Conclusion	212
6. La requête en intervention	214
a) La compétence pour entendre la requête	215

b) Les modalités procédurales associées à la requête	215
c) La norme et le fardeau applicables	216
d) Les cas d'application dans la jurisprudence	217
Conclusion	220
7. La requête pour accès à des pièces sous scellés (art. 12 R.C.a.Q.m.c.)	221
a) La compétence pour entendre la requête	223
b) Les modalités procédurales associées à la requête	223
c) La norme et le fardeau applicables	224
d) Les cas d'application dans la jurisprudence	224
Conclusion	227
8. La requête pour production d'une argumentation excédant 30 pages (art. 40 R.C.a.Q.m.c.)	228
a) La compétence pour entendre la requête	229
b) Les modalités procédurales associées à la requête	230
c) La norme et les facteurs applicables	231
d) Les cas d'application	232
(i) Les cas de rejet de la requête	232
(ii) Les cas de requête accueillie	233
Conclusion	234
9. La requête pour autorisation de produire une argumentation (<u>dans l'exposé</u>) de plus de 10 pages (art. 46, al. 2 R.C.a.Q.m.c.)	235
a) La compétence pour entendre la requête	236
b) Les modalités associées à la requête	236
c) Les cas d'application	237
Conclusion	237
10. La requête pour prolongation du délai de dépôt du mémoire ou de l'exposé (art. 82 R.C.a.Q.m.c.)	238

a) La compétence pour entendre la requête	239
b) Les modalités procédurales associées à la requête	240
c) La norme et le fardeau applicables	241
d) Les cas d'application	241
(i) Les requêtes en prolongation du délai de production du <u>mémoire</u>	242
(ii) Les requêtes en prolongation du délai de production de <u>l'exposé</u>	243
Conclusion	243
11. La requête pour cesser d'occuper (art. 18, al. 6 R.C.a.Q.m.c.)	245
a) La compétence pour entendre la requête	246
b) Les modalités procédurales associées à la requête	246
c) La norme et le fardeau applicables	247
d) Les cas d'application	249
Conclusion	251
12. La requête pour hâter l'appel (art. 679(10) C.cr., art. 34 ou 71 R.C.a.Q.m.c.)	251
a) La compétence pour entendre les demandes	253
b) Les modalités procédurales associées à la requête	254
c) La norme et le fardeau applicables	254
d) Les cas d'application	255
Conclusion	256
13. Les autres types de requête	257
Conclusion générale sur les requêtes interlocutoires	259
PARTIE IV – LES DEMANDES EN COURS D'INSTANCE	261
A- Les demandes relatives au processus en appel	261

1. La demande de facilitation pénale (art. 67 R.C.a.Q.m.c.)	261
a) La compétence associée à la demande	262
b) Les modalités associées à la demande	263
(i) La transmission de la demande	263
(ii) Le déroulement de la séance de facilitation	264
(iii) Les suites de la conférence de facilitation . .	265
c) Les cas d'application	266
Conclusion	268
2. La demande de tenir une conférence de gestion (art. 34 R.C.a.Q.m.c.)	268
a) La compétence associée à la demande	270
b) Les modalités procédurales associées à la demande	270
c) Les cas d'application	271
Conclusion	272
3. La demande de mise au rôle par l'appelant (art. 44, al. 5 R.C.a.Q.m.c.)	273
B- Les demandes relatives au déroulement des audiences.	274
1. La demande de participation à distance à une audience, par un moyen technologique (art. 15, al. 2 et 3 R.C.a.Q.m.c.)	274
2. La dispense de présence à l'audition d'une requête (art. 57 R.C.a.Q.m.c.)	276
3. La demande d'ajournement de l'audience (art. 59 ou 73 R.C.a.Q.m.c.)	277
a) La compétence associée à la demande	278
b) Les modalités associées à la demande	278
c) La norme applicable à la demande	278
d) Les cas d'application	279

Conclusion	280
4. La demande de décision au vu du dossier (renonciation à l'audience, art. 78 R.C.a.Q.m.c.)	281
a) La compétence pour disposer de la demande	281
b) Les modalités procédurales associées à la demande	282
c) Les cas d'application	282
Conclusion	283
Conclusion générale sur les demandes en cours d'instance	284
TITRE II – LA PRÉPARATION ET L'AUDITION DES REQUÊTES	287
A- Les normes de présentation des procédures (art. 20 R.C.a.Q.m.c. et s.)	287
1. Les normes applicables à la version sur support papier	287
2. Les normes applicables à la version technologique (art. 13 R.C.a.Q.m.c.)	288
B- L'audition tenue virtuellement (art. 15 R.C.a.Q.m.c.)	291
CONCLUSION GÉNÉRALE SUR LE TOME 2	293
ANNEXES	297
Annexe I – Dispositions du <i>Code criminel</i> et d'autres lois sur les appels	299
Annexe II – <i>Règles de la Cour d'appel du Québec en matière criminelle</i>	321
TABLE DE LA LÉGISLATION	357
TABLE DE LA JURISPRUDENCE	369
INDEX ANALYTIQUE	391